

Rencontre gratuite

Rencontre gratuite avec le photographe Jacques Latendresse

Dans le but d'enrichir le concours de photographie, la Ville de Joliette et son fidèle commanditaire Photo Joliette/Dumoulin vous invitent à une rencontre gratuite avec le photographe Jacques Latendresse.

Le sujet abordé sera :

LA PHOTOGRAPHIE

DE FLEURS OU DE PETITS OBJETS

Mettre en évidence la beauté d'une fleur ou d'un petit objet.

- contrôle de la zone de mise au point;
- travailler avec la lumière et les réflecteurs;
- apprivoiser les ombres;
- effectuer la mise au point manuelle;
- et autres...

**Le jeudi 14 octobre 2010
à 19 h 30**

Salle Alphonse-Desjardins de la
Bibliothèque Rina-Lasnier
57, rue Saint-Pierre Sud

(entrée : porte arrière de l'édifice)

Réservation obligatoire au 450 753-8050



Photo :
Jacques
Latendresse

EXPOSITION

Les photographies gagnantes du concours seront exposées du 1er juin au 31 août 2011 à la bibliothèque Rina-Lasnier, située au 57, rue Saint-Pierre Sud. À l'automne, elles seront présentées chez Photo Joliette/Dumoulin, 204, rue Baby et par la suite, à l'hôtel de ville, 614, boulevard Manseau.



La Ville de Joliette remercie son commanditaire



et les personnes qui rendent possible
la réalisation du concours.

Critères de sélection


- Respect du thème
- Composition de l'image
- Harmonie des couleurs
- Cadrage
- Éclairage
- Mise au point
- Intérêt suscité par l'image
- Originalité de l'angle de prise de vue

Membres du jury

Le jury sera composé de :

- Photographes professionnels
- Agent de communication de la Ville de Joliette

Prix à gagner

- Caméra numérique offerte
par 
- Chèques-cadeaux
- Encadrements originaux
- Ateliers de perfectionnement en photographie
- Prix de participation distribués aléatoirement parmi tous les participants.
- Les photographies gagnantes seront exposées pendant la saison estivale à la bibliothèque Rina-Lasnier, à l'automne chez Photo Joliette/Dumoulin puis à l'hôtel de Ville.

Information - 450 753-8050

Courriel : loisirs@ville.joliette.qc.ca

Web : www.ville.joliette.qc.ca

Les photos primées en mars 2010
se retrouvent sur le site Web de la
Ville de Joliette.

Concours de photographie



**Joliette
sous la
pluie**

Photos : Ville de Joliette

**Joliette
sous la
neige**



**Du 1^{er} juin 2010
au 1^{er} mars 2011**

**Pour les
photographes amateurs**



Une initiative du
service des Loisirs et de la culture
de la Ville de Joliette

Formulaire de participation - Joliette sous la pluie
Joliette sous la neige

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ Ville _____

Code postal _____ Numéro de téléphone _____ Âge _____

J'ai lu les règlements du présent concours et je désire y participer. Si mes photographies sont numériques, je les fournis en haute résolution sur CD et sur format papier.

J'inclus la lettre d'autorisation pour chaque photographie illustrant des individus.
J'ai pris les clichés proposés et je signe ce formulaire afin de confirmer ma participation.

Signature _____

N'oubliez pas de bien identifier à l'endos de chaque photographie, votre nom et l'endroit où elle a été prise. Les photographies soumises doivent être retournées avec le formulaire de participation au plus tard le 1er mars 2011, au :

Service des Loisirs et de la culture de la Ville de Joliette
614, boulevard Manseau, Joliette (Québec) J6E 3E4

Joliette sous la pluie

Joliette sous la neige

La réussite d'une belle photo est directement liée à l'éclairage et à la lumière. Joliette aussi revêt des allures différentes lorsqu'elle est en plein soleil, sous la pluie et lors d'une tempête de neige.

Les participants devront photographier les aspects distincts que Dame Nature offre à Joliette lorsqu'elle se manifeste au cours des saisons.

BUT

- Mieux faire connaître notre ville en partageant ses richesses, ses sites naturels et urbains, ses parcs, ses sentiers, ses attraits, ses activités de toutes sortes et le plaisir qu'ils procurent tout au long de l'année malgré ou grâce aux intempéries.
- Sensibiliser les intéressés à apprécier Joliette sous la pluie ou sous la neige. Découvrir ses rues, ses maisons, l'architecture en général et même les individus au moment ou après une averse. Le paysage joliettain devient différent lorsqu'il est regardé sur une flaque d'eau ou lorsque la neige le recouvre en partie.

ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse aux résidents et aux visiteurs de la ville de Joliette de 10 ans et plus.

PARTICIPATION

Chaque concurrent peut soumettre autant de photographies qu'il le désire. Toutefois, il est conseillé d'effectuer un choix lorsqu'il y a plusieurs clichés de la même prise de vue.

Il doit apposer au dos de chacune de ses photographies, un autocollant sur lequel sont inscrits: son nom et l'endroit où a été prise l'image. Si des personnes figurent sur ses photographies, le participant devra inclure une lettre d'autorisation avec la signature de l'individu photographié.



Règlements

Toutes les photographies soumises (couleur ou noir et blanc et non montées) doivent être originales et non retouchées, de format 4" X 6" imprimées à partir de négatifs, diapositives ou cartes mémoire, sur du papier photographique, sans bordure, heure et date.

Les photographies instantanées (polaroid) seront exclues.

Des négatifs seront demandés, au besoin, auprès des gagnants afin d'obtenir de meilleurs résultats lors des agrandissements.

Toutes les photographies soumises au concours doivent être prises à l'intérieur des limites de la ville de Joliette.

Les photos ne seront pas retournées. Après le concours, la collection de photographies sera conservée par le service des Loisirs et de la culture, en tant qu'archives.

La Ville de Joliette se réserve le droit d'utiliser toutes les photographies soumises au concours en indiquant qui en sont les auteurs.

Tous les photographes qui s'inscrivent au concours cèdent à la Ville de Joliette leurs droits d'utiliser leurs créations à des fins promotionnelles et non commerciales. Au moment où la Ville de Joliette les utilisera, elle s'engage à reconnaître le crédit des auteurs pour une période de 10 ans.

La Ville de Joliette décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de retard de poste.

Le concours aura lieu
du 1^{er} juin 2010 au 1^{er} mars 2011

